



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION DES RELATIONS
ET RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS

DAFPEN

ESPE D'AQUITAINE

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

A

Mesdames et Messieurs les professeurs stagiaires
Mesdames et Messieurs les CPE stagiaires

Bordeaux, le 26 juin 2015

Objet : Affectation dans l'Académie de Bordeaux en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré – rentrée 2015 ; modalités d'affectation et de prise en charge pédagogique, administrative et financière.

Réf : note de service n°2015-064 du 9 avril 2015 - BO n°16 du 16 avril 2015.

La présente note de service académique a pour objet d'apporter aux lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré affectés à la rentrée 2015 dans l'Académie de Bordeaux, en complément de la note de service ministérielle visée en référence, les informations nécessaires à leur prise de fonction dans l'Académie pour y effectuer leur stage.

1- Modalités d'affectation

a) Saisie des vœux :

La saisie des vœux se fera exclusivement sur le serveur académique SAVA :

Ouverture de SAVA du 10 juillet 2015 à 11h au 15 juillet 2015 à 11h

Le lien actif sur le site SIAL vers l'académie de Bordeaux permet l'accès direct au serveur académique SAVA.

b) Nombre des vœux :

6 (1er vœu commune, puis classement par ordre de préférence décroissante des 5 départements de l'Académie) ;

c) Communication des résultats d'affectation :

Les affectations – établissement et quotité - seront publiées à partir du 22 juillet 2015 à 15h sur le site internet de l'Académie (www.ac-bordeaux.fr).

Aucune confirmation papier ne sera adressée aux fonctionnaires stagiaires. Leur arrêté d'affectation leur sera remis lors de la pré-rentrée 2015 dans leur établissement.

2- Journées d'accueil – du 25 août au 27 août 2015

Les fonctionnaires stagiaires second degré et CPE sont invités à participer aux journées d'accueil. Ils seront accueillis par Monsieur le Recteur le 25 août à compter de 9h30 à

**ESPE d'Aquitaine
160 avenue de Verdun
MERIGNAC**

Ces journées sont destinées à préparer l'entrée dans le métier et dans la formation : entrée dans l'établissement, entrée dans la classe et entrée dans les apprentissages.

3- Pièces à fournir impérativement le 15 août 2015 dernier délai à la Direction des Personnels Enseignants :

Afin de permettre leur nomination, ainsi que leur prise en charge administrative et financière, les fonctionnaires stagiaires devront adresser pour le **15 août 2015 date impérative** à la DPE à l'adresse ci-après :

Rectorat de Bordeaux
Direction des Personnels Enseignants
(gestion des stagiaires – en précisant la discipline)
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

les documents suivants :

- La photocopie recto-verso de leur CNI
- La photocopie lisible de leur carte vitale
- Les justificatifs de la situation familiale (copie du livret de famille, attestation PACS, etc.) ;
- Le RIB ou RIP en deux exemplaires
- Le certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé ; la liste des médecins agréés, ainsi que les deux formulaires à faire compléter par le médecin et à utiliser pour la prise en charge financière sont disponibles sur le site académique www.ac-bordeaux.fr
- Pour les lauréats des concours externes session 2014 ou 2015, la copie du diplôme M1 ou équivalent, ou les pièces justifiant la dispense de diplôme ; pour les lauréats déjà titulaires d'un M2 ou équivalent, la copie du diplôme de M2 ou équivalent ;
- pour les lauréats des concours externes des sessions antérieures à 2014 et pour les lauréats des concours exceptionnels 2014, précédemment en report de stage ou congé, la copie du diplôme M2 ou équivalent, ou les pièces justifiant la dispense de diplôme.

L'attention des fonctionnaires stagiaires est appelée sur le fait qu'en l'absence de la totalité de ces pièces à la date du 15/08/2015, les services DPE ne seront pas en mesure d'assurer leur rémunération de septembre 2015. L'absence de communication de ces pièces dans les délais ci-dessus peut également conduire à l'annulation de la nomination, notamment en ce qui concerne le statut universitaire du fonctionnaire stagiaire.

4 – Démarches à effectuer impérativement auprès de l'ESPE d'Aquitaine avant le 20 août 2015 (en ligne).

Les professeurs stagiaires bénéficieront durant leur année de stage d'une formation personnalisée, définie en fonction de leur parcours antérieur (expérience professionnelle, diplômes,...).

Afin de permettre la mise en place dès la rentrée 2015 de leur formation, ils devront **impérativement** s'inscrire via le site internet de l'ESPE www.espe-aquitaine.fr.

Toutes les informations nécessaires à cette inscription seront disponibles sur ce site.

Cette inscription devra être réalisée obligatoirement **avant le 20 août 2015**.

5 – Dossier de classement

Dès la rentrée, le chef d'établissement remettra aux stagiaires un dossier de classement, qui permettra en fonction de leur situation, de reprendre tout ou partie des services antérieurs, conformément au décret N°51-1423 modifié. Il leur appartiendra de retourner ce dossier dûment complété, à leur service de gestion à l'adresse indiquée au §1 ci-dessus, pour le 11 septembre 2015.

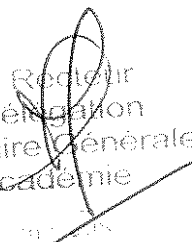
L'attention des stagiaires est appelée sur l'importance de ce dossier, qui permettra de leur attribuer un échelon d'entrée dans le corps, et de fixer ainsi leur indice de rémunération.

6 – Contacts

Pour toute question concernant les paragraphes 1, 3 et 5, les stagiaires pourront s'adresser à leur service gestionnaire, à l'adresse ce.dpe@ac-bordeaux.fr exclusivement ;

Pour toute question concernant le paragraphe 2, ils pourront consulter le programme de ces journées sur le site de l'ESPE www.espe-aquitaine.fr

Pour toute question concernant le paragraphe 4, ils pourront s'adresser à l'ESPE d'Aquitaine, exclusivement à l'adresse : inscriptions@espe-aquitaine.fr **jusqu'au 23 juillet 2015**.

Pour le Recteur
et par délégation
La Secrétaire Générale
de l'Académie

Michèle JOLIAT